

**MAIRIE  
D'  
ASCROS**



**06260 ASCROS**

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

ASCROS, le 26 Décembre 2019

**Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal**

**Du Samedi 14 Décembre 2019 à 10 heures 30**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Elus présents** : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann avec procuration à Christiane GIOVANNESCHI, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri avec procuration à Nicole HAMES, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : Ecole d'ASCROS - RPI ; Epicerie communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar-Restaurant d'ASCROS ; Bibliothèque - Médiathèque - Association ASCROTHERQUE ; Requête de Mme Monique PICKODCKO ; Requête de M. et Mme Jean-Marie RAYBAUD ; Requête de M. Jonathan MATRANGA ; **Projets communaux** : Chapiteau (salle polyvalente), Château, Numérotation des rues, Visuel, Débroussaillage(s), Four communal, Ruelle du Village, Escaliers de Rourebel, Sécurisation CD 27, Jardins solidaires, Sécurisation du fond du Village, Subventions Départementales et Régionales, ... ; Droit de préemption ; SMIAGE : Transfert de compétence Assainissement ; Libération de NICE : films donnés par M. Pierre LORENZINI ; Assainissement : Station d'Épuration, Raccordement de Sainte-Anne, Etude Barma/Balmon-Est ; Dotation Cantonale (voirie, ... ) ; CAT NAT 2016 ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Festivités de fin d'année 2019 ; Divers.

=====

0) **Ouverture de la séance à 10 heures 30** :

**Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 26/10/2019** :



A la demande de Mme Christiane GIOVANNESCHI, il est précisé qu'elle revendique être à l'opposition de la Municipalité actuelle.  
M. Le Maire tient à préciser qu'il ne l'a absolument pas « agressée » au dernier Conseil Municipal, mais qu'il lui a simplement et calmement demandé « quel était son positionnement, dans cette campagne d'opposition et de dénigrement à son encontre ».

### **1) Ecole d'ASCROS - RPI :**

- Effectif prévisionnel de l'année scolaire 2020/2021 :  
15 élèves pour l'école d'ASCROS - 11 élèves de l'école de LA PENNE,  
26 élèves pour le RPI.
- Travaux école d'ASCROS, par la CCAA de Puget-Théniers :  
Fin des travaux de la pergola avec mise en sécurité des poteaux, par l'entreprise STORES RENOV.  
Changement de la poutre du jeu d'enfants, effectué par l'entreprise Nicolas JUGLARIS.
- Remplacement en cas d'absence de l'ATSEM, Mme Sophie CHAILLAN :  
Mesdames Charlene CANESTRIER, Roxane JAECK et Morgane PONS proposent leur candidature pour assurer le remplacement.
- Grève du mardi 17 décembre : un accueil minimum sera mis en place par les services de la CCAA de PUGET-THENIERS.
- La fête du RPI aura lieu le jeudi 19 décembre à LA PENNE.

### **2) Épicerie communale :**

- Accord de principe du Conseil Départemental des A-M pour commencer les travaux, sans perdre le bénéfice d'une subvention éventuelle, pour effectuer des travaux et l'acquisition de matériels et d'équipements, dans le local communal resté vide ;
- Remboursement de la caution du loyer du local, d'un montant de 280,00 euros à l'association « LA MIE DU VILLAGE » ;
- La taxe des ordures ménagères sera prise en charge par la commune.

#### **Vote : Pour, à l'unanimité**

- Mise en exploitation de l'Épicerie - Boulangerie communale par Madame Aurore CALISTO.
- Mise en route du four à bois communal.
- Mme Aurore CALISTO a effectué son stage obligatoire HACCP (Formation hygiène alimentaire) ;
- Demandes faites à la mairie par Mme Aurore CALISTO :  
Licence III ==> formalités à réaliser auprès de la Préfecture des A-M par les services de la Mairie d'ASCROS ;  
L'établissement recevant du public il est demandé à M. Le Maire une dérogation concernant « l'accès handicapé » qui est impossible sur la configuration du bâtiment actuel.

### **3) Appartements communaux :**

- Courrier de Mme Jeannine GIOTARD qui souhaiterait louer de manière permanente le studio de la Place (C 138). Mme GIOTARD occupe déjà cet appartement de manière provisoire, toutes charges comprises, elle prendra à sa charge les abonnements d'alimentation d'eau et d'électricité.  
Le montant du loyer est fixé à 120,00 euros par mois à partir du 1er janvier 2020.

#### **Vote : Pour, à l'unanimité**



-Demande de Mme Linda GILDONI - LETEVE qui souhaite la résiliation de son bail de l'institut de beauté « L'IN BEAUTE » le 23 octobre 2019.

-Convention à établir concernant le nouveau chapiteau communal situé sur le parking de la Bourgade.

Cette convention aura pour but de fixer les modalités d'usage pour les personnes ou les associations souhaitant utiliser cet équipement communal :

-Une caution sera demandée accompagnée d'un état des lieux d'entrée et de sortie. (Il est à noter qu'aucune caution ne sera demandée aux associations du village).

-Un forfait sera calculé et mentionné sur la convention pour les consommations d'électricité, de chauffage et d'eau.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**4) Emplois communaux :**

Indemnités de Conseil pour M. le Percepteur de PUGET-THÉNIERS, M. Jean-Philippe DIO, pour le suivi des budgets communaux de l'année 2019 équivalent à :

440,47 euros Brut soit 398,51 euros net sans retenue à la source de l'impôt sur le revenu.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**5) Bar-Restaurant d'ASCROS - Place du Village :**

En l'absence de l'exploitant, l'établissement sera fermé pendant les fêtes de fin d'année.

**6) Bibliothèque - Médiathèque Municipale d'ASCROS - Association ASCROTHERQUE :**

Gérée par M. Cédric PAGANETTI, et fonctionne très bien.

-Réunion de l'association ASCROTHERQUE le 14 décembre 2019 à 15 heures en mairie d'ASCROS pour la mise en place des Fêtes Médiévales à ASCROS en 2020.

**7) Requête de Mme PRICKODCKO :**

-Affaire SANCHEZ : satisfaction de Mme PRICKODCKO concernant cette affaire car le bien de M. Richard SANCHEZ reviendra à la commune d'ASCROS pour 1 euro symbolique et le mur qui menace la propriété voisine sera mis en sécurité.

-Voir avec les services de SDA CIANS VAR, M. Jean-Luc HONNORATY, le remplacement d'un morceau de barrière à ROUREBEL.

**8) Requête de M. et Mme Jean-Marie RAYBAUD :**

-Problème d'infiltration d'eau dans sa cave, résolu.

-L'origine de cette fuite toujours inconnue mais aucune fuite n'est signalée sur le réseau. Nuisances presque nulles. La maison étant sous le niveau de la route, l'écoulement d'eau dans la cuisine est réglé.

Il sera fait un courrier à M. Jean-Marie RAYBAUD afin de valider définitivement les interventions réalisées.



### 9) Requête de M. Jonathan MATRANGA :

-M. MATRANGA demande le raccordement de sa parcelle cadastrée C 516 Quartier Barma, au réseau électrique.  
Un dossier va être ouvert auprès du SDEG afin d'étudier cette demande d'électrification.

### 10) Projets communaux :

#### 1/ Chapiteau (Salle Polyvalente) :

Finalisation du point d'eau, réglage du chauffage et mise en place d'un WC.

#### 2/ Château d'ASCROS :

Phase 1 du projet, terminée.

Subvention de la Région SUD PACA : 62 297,00 euros (FRAT).

Le site est en attente de la visite de M. Franck SUMERA, Conservateur du Patrimoine, ce rendez-vous est prévu en janvier 2020.

#### 3/ Numérotation des rues :

Phase de validation et démarrage de l'opération.

2 types de numérotation : CLASSIQUE (nombre pair et impair)

NUMERIQUE (gros chiffre)

Un additif sera ajouté à la convention afin d'informer la population de cette numérotation, date d'envoi à définir.

Les numéros seront à la charge de la commune d'ASCROS et seront réalisés dans le même esthétique que les plaques de rues (en céramique).

Pour les Quartiers STRECH, MASSIERE et LES CROTTES, la numérotation sera numérique.

#### 4/ Panneaux :

-Installation du panneau « SITE GRIMALDI » sur la Place du Village et Panneaux « Lieu-dit », relancer l'entreprise PROVENCE SIGNALISATION de M. Laurent GENEST.

Le panneau « lieu-dit » Quartier STRECH a été posé.

-Panneau 15km/heure à poser Montée de la Bourgade, et déplacement du panneau « Attention Enfants ».

#### 5/ Ruelle du Village :

-Ruelle de l'Abécea : le chantier réalisé par l'entreprise Nicolas JUGLARIS est terminé.

#### 6/ Escalier de ROUREBEL :

Le chantier réalisé par l'entreprise Refail KANINA est terminé. Il reste à installer un lampadaire (la commune a récupéré une lanterne donnée par l'entreprise RAPUC, chargée de l'entretien de l'éclairage public.

#### 7/ Sécurisation CD 27 :

-Monsieur le Maire, Vincent GIOBERGIA, informe que les services départementaux, SDA CIANS VAR, prévoient une réouverture de route de la RD 27, au lieu-dit Vé Gautier sur la commune de PIERREFEU, avant la fin de l'année, sous alternat.

Sachant que la RD 27 a déjà été réouverte au Quartier "Les Crottes » sur une voie, ce vendredi, par les mêmes services départementaux SDA CIANS VAR. Pour le drainage de l'eau, sur la RD 27 au droit de la propriété de M. et Mme Joseph GASTAUD, un caniveau sera construit par ces mêmes services.



-Barrière garde-corps au-dessus de la propriété REY :  
M. Jean-Luc HONNORATY discutera de ce site avec M. Éric NOBIZÉ, Responsable de SDA CIANS VAR, pour une prise en charge par les services départementaux. La barrière sera posée dans le respect de la servitude imposée par les services.

-Les barrières du secteur UBAC et FUONT BOYERE sont posées.

8/ Sécurisation de la RD 27 :

Les travaux sont programmés par les services de SDA CIANS VAR courant 2019, pour la sécurisation de la portion au-dessus du « Grand Huit » par des barrières de sécurité.

9/ Jardins solidaires :

-Il reste à procéder au découpage des parcelles ; 3 candidats :

M. Alain RAYBAUD, M. Patrick BAILET et M. Bruno JAECK.

-Adduction d'eau : ce dossier est subventionné par le FRAT Région PACA, suivi par M. Alain RAYBAUD, 1er Adjoint.

Consultation des résidents de ROUREBEL et de l'entreprise PERROTINO.

10/ Sécurisation du Fond du Village :

-La pose du garde-corps dans l'escalier sera subventionnée par le versement des Amendes de Police : dossier en cours.

11/ Route Agricole de la Barma :

a/ Fragilité des 2 ponceaux sur la partie ouest : les services départementaux de FORCE 06 ne sont pas compétents pour de genre de réparation. Une étude sera demandée à l'entreprise Laurent VALTIER.

b/ Remise en état et profilage de la 2ème partie de cette route, effectuée par l'entreprise Karine CEZERAC.

12/ Subventions :

-Droits de mutations (Etat) : 104 993,00 euros ;

-Taxe Professionnelle (Etat) : 6 872,00 euros ;

-Amendes de Police (Etat) : 4 976,00 euros ;

-Monument aux Morts (Région) : 5 579,00 euros ;

-Acquisition « Bar-Restaurant » (Département) : 34 000,00 euros ;

-Assainissement Quartier Sainte Anne (Département) : 35 250,00 euros.

13/ Cours de gymnastique pour les Séniors :

-Demande de soutien financier par l'association MOUV'AZUR qui dispense des cours de gymnastique pour les séniors venant des communes d'ASCROS et SAINT-ANTONIN. Ces cours sont encadrés par Mme Mélanie ASPE, enseignante en activités physiques adaptées.

Ces cours pris en charge par le CDOS prennent fin le 18 décembre 2019, mais le CDOS prend en charge un trimestre supplémentaire.

Il est demandé un soutien financier de 1000,00 euros par trimestre.

Également une demande de subvention de 8 343,00 euros sera demandée au Conseil Départemental pour l'ensemble des communes participantes.

La commune d'ASCROS fera un courrier favorable au Conseil Départemental pour le bénéfice de cette subvention.

**11) Droit de préemption :**

Actuellement, la commune d'ASCROS dispose d'un droit de préemption simple sur son territoire. Il est décidé de mettre en place un droit de préemption renforcé sur les propriétés bâties, mais également sur les terrains constructibles de l'ensemble des zones de la carte communale.

**Vote : Pour, à l'unanimité**



**12) SMIAGE : transfert de compétence Assainissement :**

« Régie des Eaux Alpes d'Azur - Mercantour »

Explications complètes par M. Alain RAYBAUD, Président du SIVOM de la Source du Moulin de ROUREBEL, qui sera dissout le 31/12/2019.

Transfert de l'Assainissement de la commune d'ASCROS à la CCAA, puis au SMIAGE.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**13) Libération de NICE : films donnés par M. Pierre LORENZINI :**

M. Dominique LORENZINI a remis à la commune d'ASCROS des films (super 8) et des plaques de verre, concernant la libération de NICE en 1944, qu'il tenait de son défunt père, M. Pierre LORENZINI.

Selon les souhaits du défunt, ces films et plaques de verre seront remis officiellement à la Ville de NICE par l'intermédiaire de M. Le Maire, Vincent GIOBERGIA.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**14) Assainissement : STEP / Raccordement St Anne / Etude Barma-Balmont Est :**

-Projet de construction du bassin d'eau potable lancé par le SIVOM, en cours. Également lancement de l'adduction d'eau potable de FUONT L'UBAC, en cours (Appels d'Offres lancés par le SIVOM).

-Raccordement assainissement collectif Quartier Sainte Anne, dossier traité par la CCAA de PUGET-TÉHNIERS en Délégation de Maîtrise d'Ouvrage.

-Projet de raccordement Barma-Balmon : courrier à adresser au SMIAGE pour une prise de relais sur ce dossier.

**15) Dotations cantonales 2019 :**

Toilettes du Chapiteau.

**16) CAT-NAT 2016 :**

Chemin communal / propriété de Mme Véronique GASTAUD :

Chantier rendu plus délicat au vu de la situation de la RD 27, depuis les intempéries au Quartier Les Crottes et l'interdiction de circuler sur la route communale de Champ de Rousset (il faudra donc prendre des mesures dérogatoires).

**17) CAT-NAT 2019 :**

-Intempéries du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

Demander l'autorisation de dévier la source proche de la propriété ROUSÉ, dans la grosse buse. Voir avec les propriétaires respectifs, par courrier, à M. Joseph GASTAUD, Mme Éliane HIRTH, Mme Michèle MARTAGNI et M. et Mme ROUSÉ.

Demander l'autorisation de couper l'arbre mort.

-Contacter le bureau d'études IMS RN - Parc Lingostière - Saint Isidore - 16 Chemin de Saquier - 06200 NICE pour effectuer les sondages géologiques nécessaires, en urgence.

-Compte-rendu de l'entreprise COZZI - 04420 ANNOT, concernant l'état de la RD 27 : dévier la route en amont, chez les propriétaires privés.

Maintien de l'interdiction de circuler sur la route communale de Champ de Rousset.

-La CCAA de PUGET-THÉNIERS a demandé le classement en reconnaissance de catastrophe naturelle « Mouvements de terrains » pour l'ensemble des communes de son territoire.



-Les propriétaires ayant subi des désordres liés aux intempéries du 01/12/2019, doivent en faire la déclaration à leur assurance. Si la commune d'ASCROS est reconnue en état de catastrophe naturelle, l'arrêté ministériel paru au Journal Officiel sera envoyé aux propriétaires afin qu'ils le transmettent à leurs assureurs respectifs.

-La région SUD PACA a créé un Fonds de Solidarité afin d'aider les victimes de dommages, les diriger dans leurs démarches et leur assurer un soutien.

-Le département des A-M a débloqué un fonds spécial d'aide aux victimes, par l'intermédiaire des Maisons du Département.

-Mme martine PIGNON qui subit le ruissellement d'eau sur son terrain, en provenance de parcelles privées, propose de faire un caniveau en pied de mur. La commune demande à GROUPAMA de mandater un expert et voir avec le bureau d'études IMS RN, lors de leur passage au Quartier Les Crottes.

-Signature avec Me BRUNET-BECK, Notaire à PUGET-THÉNIERS, concernant la cession de parcelle de M. et Mme ROUSÉ pour la route de Champ de Rousset, réalisée la semaine du 16/12/2019 : régularisation du dossier en date du 24 Juillet 1989.

#### **18) Ferme Thérapeutique - Association ISATIS :**

-Validation du devis de remplacement de la chaufferie par deux chaudières "en cascade" de l'entreprise ENGIE COFFELY, avec l'accord de principe du Conseil Départemental des A-M pour lancer le projet sans perdre le bénéfice d'une subvention éventuelle.

-Rendez-vous demandé par M. Le Maire à M. Charles Ange GINESY, Président du Département 06, en présence de M. Jean-Claude GRECO, Directeur Général d'ISATIS, pendant la semaine du 16/12/2019.

#### **19) Divers :**

-Arrêté de limitation de vitesse Montée de la Bourgade, 15 km/heure dans le sens de la descente.

-Déplacer le panneau « Attention enfants » au niveau du portail de l'École.

-Courrier de M. Renaud MUSELIER, opération « 1 Million d'arbres » pour un budget de 450 millions d'euros. Engagement favorable de la commune d'ASCROS pour la plantation d'arbres.

-Élagage des arbres de la commune par l'entreprise JARDIN MOLINARI de M. Thomas CUEVAS, bien réalisé.

-Cession du Taxi de M. Roger MANNUCCI, n°1 sur la commune d'ASCROS, au profit de M. Fabrice CIPPOLINI, FABIO TAXI, pour le droit de stationnement sur la commune d'ASCROS.

#### **Vote : Pour, à l'unanimité moins 2 abstentions**

-Courrier de M. Charles PREVE, remerciant M. Le Maire pour son intervention auprès de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des A-M, dans le cadre de sa demande de mutation.

-Subvention aux Lieutenants de Louveterie des Alpes-Maritimes :  
50 euros

#### **Vote : Pour, à l'unanimité**

-Plaque commémorative en remerciement à M. Julien PÉGLION, pour avoir cédé une parcelle de terrain aux services du Département des Alpes-Maritimes. Voir avec les services du Département pour réaliser cet hommage.



-Téléphone mobile de M. Jean-Christophe LENTINI : consommations de connexion internet très importantes, pour un montant très élevé facturé à la commune d'ASCROS. Demander à M. LENTINI de faire un courrier à la Mairie d'ASCROS, l'engageant à rembourser cette somme, selon sa volonté, et après discussion avec l'adjoint délégué.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 14 heures 30 minutes, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA



